



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Délibération n°57-2026

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Valérie DAUDET, Louis DELMONTE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Christiane AMESLAND, Charles SANNAT

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH, Nathalie SAMSON à Albane GUILLERM

Absent : Pascal CORDIER

Date de la convocation : mardi 23 juin 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2026

Exposé des motifs :

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2026

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acter le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

Pour copie certifiée conforme

Le 1^{er} adjoint
Mickael PEREIRA



signé électroniquement le 01/07/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

